



## VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

### La configuration géographique de la ville conduit parfois à des phénomènes météorologiques particuliers.

La carte de vigilance météorologique établie par Météo France, <http://vigilance.meteofrance.com>, permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques. Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne des conseils sur les mesures de protection.

### JE M'INFORME ET JE ME PRÉPARE

- En cas de canicule, grand froid ou pour d'autres risques, la mairie tient à jour un registre des personnes les plus fragiles qui nécessiteraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées ou isolées) : pensez à vous signaler ou à signaler une personne de votre entourage
- Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportement et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger.

### → LE PACK SÉCURITÉ

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments notamment traitement quotidien.



### DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES CONSIGNES SUIVANTES



**METTEZ-VOUS À L'ABRI**



**ÉCOUTEZ LA RADIO SUR :  
102,8 MHz  
98,2 MHz**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS, LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**



### S'INFORMER ET ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirènes, pour les communes qui en sont équipées
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- Messages sur les panneaux lumineux des communes
- Radio, site internet, télé, ou tout autre moyen...



### NUMÉROS UTILES



**SAMU**  
ou le 112



**POMPIERS**  
ou le 112



**GENDARMERIE**



**MÉTÉO FRANCE**  
08 99 71 02 38



**MAIRIE**  
04 76 73 50 50



### EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les risques majeurs, sur l'organisation communale en cas d'évènement majeur, et pour télécharger la version complète du DICRIM, rendez-vous sur le site de la ville :

[www.ville-vif.fr](http://www.ville-vif.fr), rubrique Vie quotidienne

### MAIRIE DE VIF

5 place de la Libération - 38450 Vif - 04 76 73 50 50



## LES RISQUES MAJEURS DOCUMENT D'INFORMATION

DICRIM – septembre 2015

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

# À QUELS RISQUES MAJEURS ÊTES-VOUS EXPOSÉS ?



## INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

**La commune de Vif est traversée par la Gresse qui pourrait inonder, en cas de fortes crues, les secteurs centre-ville, Aubépines, Pied du Bourg, Garçons, Épées et plaine de Reymure.**

De nombreux ruisseaux provenant de la montagne d'Uriol et du Grand Brion pourraient également connaître des crues très rapides dans des hameaux en pied de versant.

### JE ME PRÉPARE

- Renseignez-vous sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant : documents importants, objets de valeur, produits polluants, électroménager.
- En cas de montée des eaux, déplacez les véhicules garés à proximité des berges et évitez tous déplacements.

### LES BONS RÉFLEXES



Montez dans les étages



ou Évacuez votre habitation



Coupez le gaz et l'électricité



Fermez portes et fenêtres



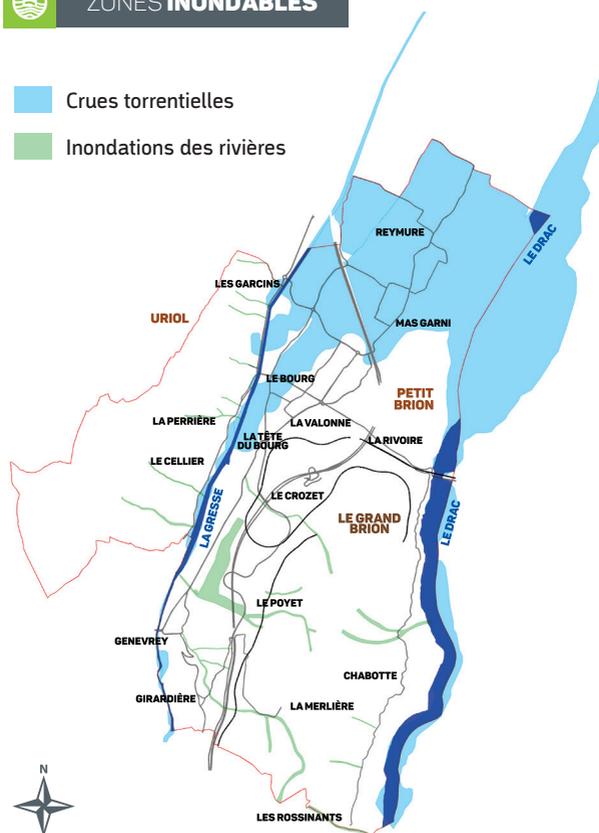
N'utilisez pas votre voiture



## ZONES INONDABLES

Crues torrentielles

Inondations des rivières



## RUPTURE DE GRAND BARRAGE

**5 sirènes cornes de brume sont situées le long du Drac pour prévenir la population en cas de risque ou de rupture constatée des barrages de Notre-Dame-de-Commiers, du Monteynard ou du Sautet.**



Rejoignez les lieux de regroupement définis par la mairie : la salle polyvalente ou les hauteurs de proximité (montagne d'Uriol, Petit et Grand Brion)



## FEU DE FORÊT

**Ce risque est présent sur l'ensemble des massifs forestiers de la commune.**

Au titre du code forestier, le débroussaillage est obligatoire pour la commune et les particuliers dont les terrains et infrastructures sont situées à moins de 200 m des bois et forêts.



## MOUVEMENT DE TERRAIN

**Des éboulements, provenant de deux escarpements rocheux de la montagne d'Uriol, pourraient toucher les secteurs des Garcins et du Breuil.**

Sur les versants du Petit et du Grand Brion et au nord de la Merlière, des chutes de pierres sont également possibles. Les zones à risque de glissement de terrain sont, quant à elles, principalement localisées en pied de versant du Grand Brion.



## SÉISME

**La commune est classée en zone de sismicité moyenne (niveau 4 sur une échelle allant jusqu'à 5)**

Ce zonage sismique impose à tout nouveau projet des règles de constructions parasismiques ([www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr))

- Accrochez solidement aux murs l'ensemble de votre mobilier
- Identifiez au préalable un mur, une colonne porteuse ou une table solide sous laquelle vous pourrez vous abriter
- Après les secousses, coupez l'eau, le gaz et l'électricité et quittez le bâtiment dans lequel vous vous trouvez.



## RISQUES TECHNOLOGIQUES

**3 sites classés Seveso seuil haut peuvent être à l'origine d'un incendie, d'une explosion, d'un nuage toxique et/ou d'une pollution.**

Il s'agit du site EPC France (stockage d'explosifs) à Vif et des plateformes chimiques de Pont-de-Claix et Jarrie.



En cas de nuage toxique, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.